

HONORAIRES D'AGENCE

LOCATION :

Honoraires de recherche et mise en place du locataire:

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € / m² de surface habitable
- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrant : 3 € / m² de surface habitable avec plafond maximum à 140 € TTC

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 10 € par location
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € / m² de surface habitable
- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrant: 3 € / m² de surface habitable avec un plafond maximum à 140 € TTC

Honoraires de gérance :

Pourcentage du montant des sommes gérées :

6,69 % HT soit 8,03% TTC

TRANSACTION :

5% TTC du prix de vente

Avec une rémunération minimum de 4 000 € TTC

Avis de valeur : 200 € TTC

Offert dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence